



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/01/2022

Dossier complet le :

28/01/2022

N° d'enregistrement :

F01122P0023

1. Intitulé du projet

Construction du Pôle Femmes Enfants Avicenne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Assistance Publique - Hôpitaux Paris

Nom, prénom et qualité de la personne

LUNEL Arnaud

habilitée à représenter la personne morale

Directeur du Département Immobilier & Investissements

RCS / SIRET

2 6 7 5 0 0 4 5 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Etablissement Public de Santé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39. Travaux	Travaux, constructions qui créent une surface de plancher supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette est inférieur à 10 hectares. (Les ICPE existants ne sont pas modifiées par le projet)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Avant de réaliser le projet, il est prévu la démolition complète du bâtiment Charles Perrault (crèche et logements personnel).

Répartition des ensembles fonctionnels dans le PFE:

- R+3 : Hospitalisation de Pédiatrie, Consultations et HdJ de pédiatrie, tertiaire et locaux techniques ;
- R+2 : Hospitalisation d'Obstétrique (3000 accouchements/an) Consultations et HDJ de Gynéco-Obstétrique tertiaire et locaux techniques ;
- R+1 : une partie du bloc ambulatoire, UAA, Hospitalisation de Gynécologie, Centre de Planification Familiale, AMP/BDR/CECOS / Cytogénétique ;
- RDC : quelques locaux du bloc général, Salle de naissance, Néonatalogie, Urgences de Gynéco-Obstétrique et Urgences de Pédiatrie, imagerie d'urgence, dépose logistique ;
- Sous-sol : Vestiaires centraux et vestiaires des blocs, Imagerie en coupe et de sénologie, Biberonnerie, locaux logistiques et locaux techniques.

Ce qui représente une SDPC d'environ 23 000m²

Une extension en R+4 est envisageable dans le gabarit enveloppe pour un complément de surface de 3000 m² au maximum.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction de la nouvelle maternité a pour objectif de répondre aux actuels non-conformités et dysfonctionnements constatés par l'ARS sur le site de Jean-Verdier.

Il permet le regroupement sur le site d'Avicenne des activités de soins nécessitant la présence d'anesthésistes, d'un bloc opératoire de haut niveau, d'un service d'imagerie au sein d'un service d'Urgences pour la mère et l'enfant.

Le projet a trouvé sa place optimale sur la façade nord-ouest du bâtiment Larrey D. Ce dernier intégrant le bloc opératoire général d'Avicenne, qui est récent et de bonne qualité, vient compléter le plateau technique de la maternité et offrir aux parturientes le niveau de sécurité indispensable. Les deux bâtiments seront ainsi fortement connectés et répondront à l'objectif de constituer un plateau technique de haut niveau et attractif pour un CHU avec un Pôle Mère-Enfant renommé.

Par ailleurs, le projet a pour objectif d'offrir dans un bâtiment commun une grande qualité de prise en charge pour les patients, une place affirmée pour les accompagnants (en particulier dans les secteurs de pédiatrie) et un environnement de travail à la fois agréable et sécurisant pour les personnels.

L'AP-HP, soucieuse de respecter les qualités patrimoniales du site d'Avicenne, a recherché des principes de composition du site respectant l'ordonnancement de la cour principale tout en affirmant une lisibilité très forte pour le pôle Femmes-Enfants.

L'efficacité énergétique des bâtiments est un enjeu important dans les établissements de santé induit conjointement par la volonté de prendre en compte les enjeux environnementaux et de réduire les coûts d'exploitation. Le projet vise une certification haute qualité environnementale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le mode de dévolution de l'opération est une conception réalisation avec dialogue compétitif en 2 tours qui permettra de sélectionner le titulaire. A ce jour, trois candidats ont été retenus, le processus de compétition est en cours. Les deux tours de dialogue ayant été effectués, les offres finales seront reçues fin janvier 2022 avec une notification du lauréat prévue au 3ème trimestre 2022. Les travaux doivent se dérouler en deux phases :

phase 1: désamiantage, démolition du bâtiment Charles Perrault et préalables techniques d'ici 2023

phase 2 : mise en place des installation de chantier, travaux de construction en infra et superstructure (gros œuvre, façades, étanchéité, corps d'état techniques et secondaires) pour une livraison et une mise en service en 2025.

Comme tous les chantiers de l'AP-HP se déroulant en site en fonctionnement, nos objectifs annoncés dans le profil environnemental visent un chantier propre, rapide et avec des impacts limités aussi bien pour les riverains que pour l'hôpital en activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera desservi à la fois depuis l'intérieur du site et directement depuis la rue Marcel-Cachin.

La grande majorité des patients accèderont au nouveau bâtiment depuis l'accès principal du site. Ils seront accueillis soit au niveau du hall principal situé au cœur du bâtiment Larrey soit directement au sein du bâtiment Femmes-Enfants.

Les deux flux d'urgences (Femmes et Enfants) accèderont pour les déposes en véhicules (SAMU, Ambulances et véhicules personnels) depuis la rue Marcel-Cachin. Une dépose est prévue à cet effet. Cet accès sert tant en entrée qu'en sortie et ne sera accessible que pour les déposes des urgences dont l'accessibilité patient est un aspect fondamental du projet. Cette hypothèse d'un accès par la rue Marcel-Cachin a été également retenue de manière à éviter d'emboliser la cour principale de l'hôpital, dévolue au fonctionnement nécessaire de l'ensemble du site.

L'ensemble du personnel accède au bâtiment depuis le site et les accès d'ores et déjà disponibles.

Pour ce qui concerne la logistique, le bâtiment est connecté aux galeries souterraines qui irriguent le site pour les flux dont le mode d'acheminement respecte les gabarits disponibles.

Le bâtiment sera également desservi depuis la rue Marcel-Cachin par les véhicules chargés de la logistique qui pourront déposer des livraisons venant de l'extérieur ou des services centraux du site. Un accès, une voie et une dépose logistique sont prévus à cet effet.

La voie est implantée le long des façades ouest du bâtiment Larrey D et du bâtiment PFE, rue Marcel-Cachin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir suivi d'une demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SDPC max envisagée dans l'hypothèse de la réalisation d'un R+4	23 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hôpital Avicenne
125 Rue de Stalingrad, 93000
Bobigny

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 1' 50 "97 Lat. 0 2° 4 2' 3 6 "87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de classée en catégorie 3 selon la classification des infrastructures de transports terrestres de Seine Saint Denis (avenue de Stalingrad générant un secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100m). Les dispositions constructives devront intégrer cet aspect.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera nécessaire pour la construction du projet. Trois ouvrages du site sont concernés par la protection des monuments historiques : - Le porche d'entrée ; - Le bâtiment historique (façades, toitures, hall d'entrée, salle des conseils) ; - La chapelle funéraire de la morgue.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN mouvement de terrain approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic a été réalisé. Il conclut en la présence de remblais présentant localement des odeurs de types d'hydrocarbures d'origine inconnue, ainsi que des traces en métaux, HAP et HCT pouvant être associées à la qualité intrinsèque des terres et remblais. Présence de traces en métaux, toluène, éthylbenzène et COHV dans la nappe souterraine dont l'origine est inconnue et pouvant être lié à un impact hors site. Le projet intégrera les analyses et le traitement des terres d'excavation en exutoire adapté.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition des superstructures et infrastructures des bâtiments existants dans l'emprise projet. Les marchés de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la superstructure comme de l'infrastructure imposent des clauses de revalorisation, un diagnostic des déchets avant démolition avant démolition sera réalisé. Le programme prévoit le calcul de l'impact carbone du bâtiment avec un niveau d'exigences définies selon le label E+C- « Bâtiments à Energie Positive & Réduction Carbone », le niveau exigé est E3/C1.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic phytosanitaire des arbres à abattre a été effectué. Une compensation sera mise en œuvre conformément aux règles du PLUi. Un diagnostic faune flore a été réalisé en 2021. Les préconisations seront prise en compte dans le projet. Il n'est pas identifié d'enjeux majeur pour la préservation de la biodiversité du site. L'installation d'une palette végétale adaptée aux conditions du milieu est recherché avec l'obtention du label Biodiversity ou Effinature Pass.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation gaz à proximité de la parcelle a été identifiée. Des prescriptions d'éloignement sont intégrées au programme conformément aux échanges menés avec GRTgaz et le service des équipements sous pression de la DREAL. Un renforcement de la protection mécanique de la canalisation, sous maîtrise d'ouvrage GRTgaz, est à mener. Une convention a été signée entre GRTgaz et les travaux prévisionnels doivent avoir lieu en amont du dépôt de PC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de risque dissolution de gypse. Des études géotechniques ont été anticipées et des comblements gravitaire / clavage et traitement des terrains décomprimés auront lieu afin de maîtriser ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Protection des rayonnements imagerie médicale : activité contrôlée
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du "Pôle Femmes Enfants" sur le site générera une augmentation des flux, notamment lors de l'arrivée et du départ des patients, femmes et enfants, pris en charge dans le PFE. Ces flux seront maintenus sur la façade Ouest du site ou se situeront les activités médicales concernant cette patientelle: consultations, imagerie, interventionnelle, hébergement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase chantier : charte chantier faibles nuisances selon référentiel HQE sera produit en conception Une zone de classée en catégorie 3 selon la classification des infrastructures de transports terrestres de Seine Saint Denis

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilité des équipements de radiologie
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'air liés à la ventilation (chambres, bureaux, ...).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales en séparatif dans réseau de collecte de la Ville selon règles en vigueur. Eaux de ruissellements en voiries intérieures traitées par un séparateur hydrocarbures. Eaux usées et eaux vannes dans le réseau d'assainissement de la Ville selon règles en vigueur, avec réseau séparatif dans le bâtiment.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf ci dessus rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets dangereux générés lors de l'exploitation sont des DASRI, ils seront collectés suivant la même procédure que ceux générés au niveau des autres bâtiments existants : ils sont évacués en filière spécialisé depuis la plateforme déchet existante du site. L'ensemble des autres déchets, y compris non dangereux sont également centralisés au niveau de cette plateforme.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La préfecture de la région Ile de France, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'archéologie, a défini le site d'Avicenne comme faisant partie du périmètre de saisine avec des seuils délimités (Code 802). L'AP-HP a demandé auprès de la DRAC que soit réalisé un diagnostic d'archéologie préventive, la DRAC a désigné l'INRAP comme opérateur pour réaliser ce diagnostic. Nous échangeons actuellement avec l'INRAP pour programmer le diagnostic préventif.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUi, ABF..) et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, le chantier à faibles nuisances.

Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation.

Pour information sont jointes les diagnostics, les échanges menés suivants:

- Annexe 7 Note d'intention
- Annexe 8 Convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation
- Annexe 9 Courrier de réponse DRAC
- Annexe 10 Étude géotechnique G2AVP
- Annexe 11 Extrait de prescriptions du programme technique détaillé : chantier faibles nuisances
- Annexe 12 Étude Faune-Flore

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est un projet d'extension limitée au regard de la surface construite de l'existant (75 100 m²SDPC).

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUi, ABF..) et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, de chantier à faibles nuisances. Il a fait l'objet d'un travail croisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels notamment l'ABF qui a pu évaluer tous les projets en compétition aux différentes phases du dialogue. Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation.

Ceci conduit à un travail poussé sur les enjeux du site (urbains, historiques..) à même d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux du projet.

Aussi, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 Note d'intention
- Annexe 8 Convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation
- Annexe 9 Courrier de réponse DRAC
- Annexe 10 Étude géotechnique G2AVP
- Annexe 11 Extrait de prescriptions du programme technique détaillé : chantier faibles nuisances
- Annexe 12 Étude Faune-Flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 14/01/2022

Signature



Arnaud LUNEL

Localisation du site du CHU d'Avicenne



N

Source Géoportail
Échelle 1/25 000e en A4

Vues de la situation actuelle

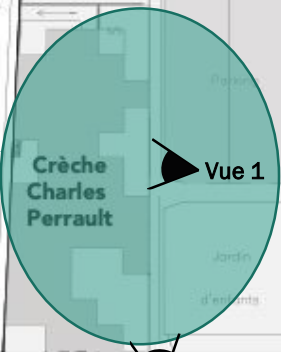
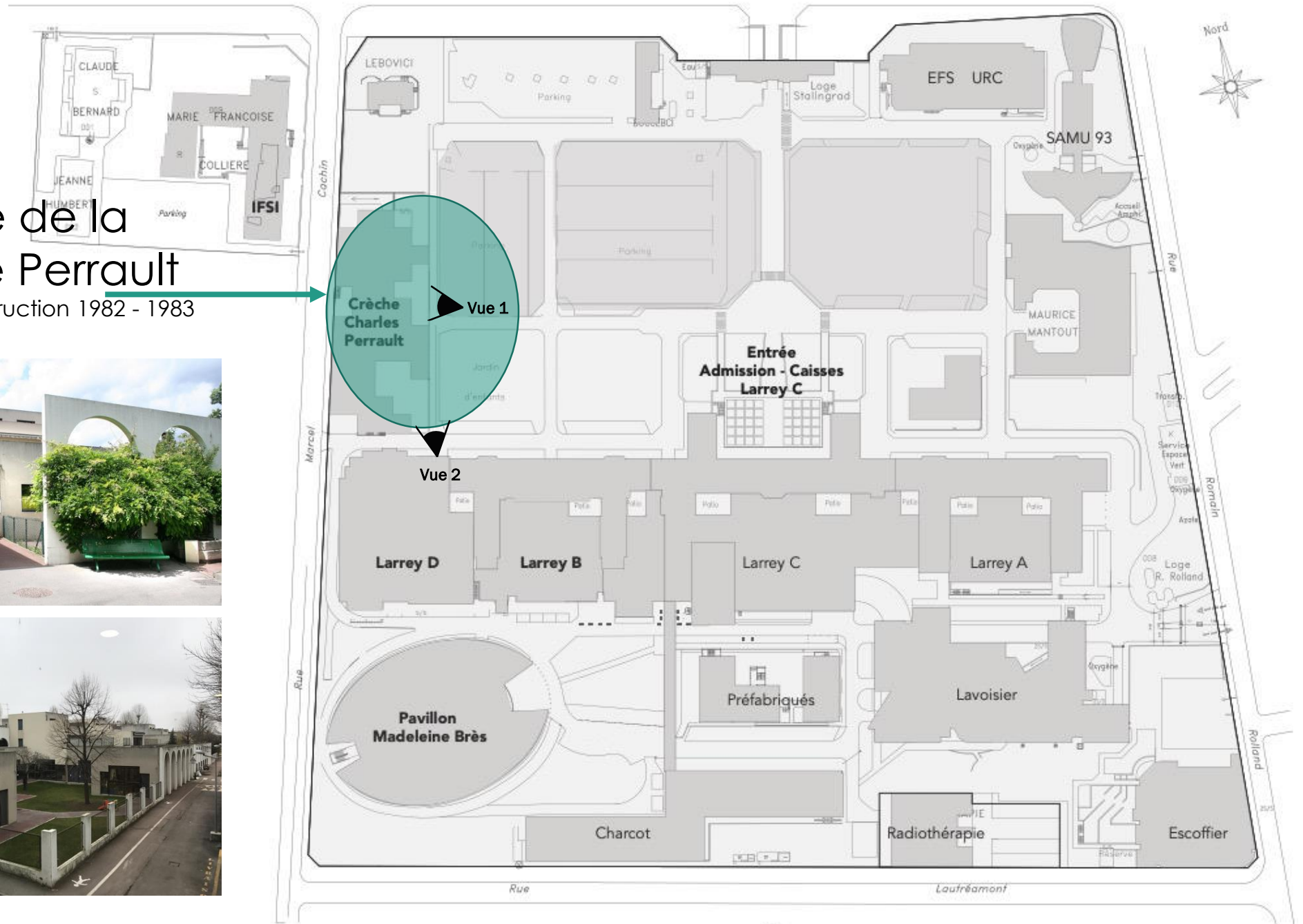
Emprise de la Crèche Perrault

Date de construction 1982 - 1983

Vue 1

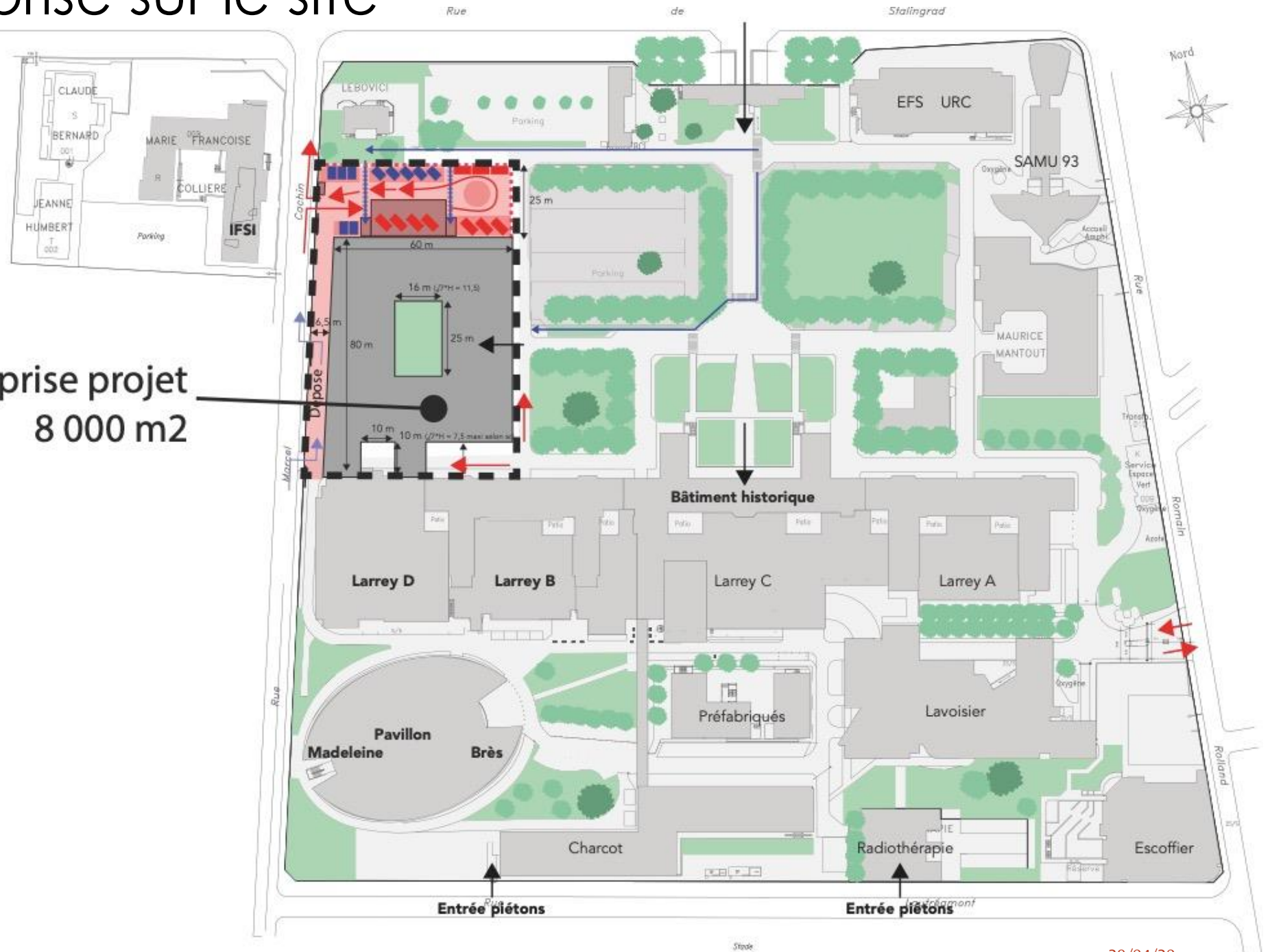


Vue 2



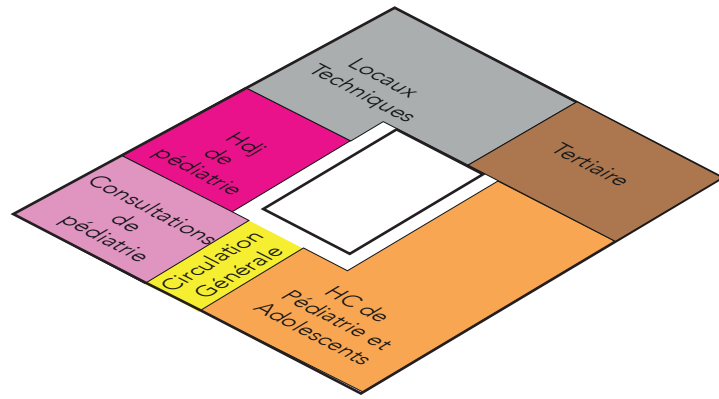
Emprise sur le site

Emprise projet
8 000 m²



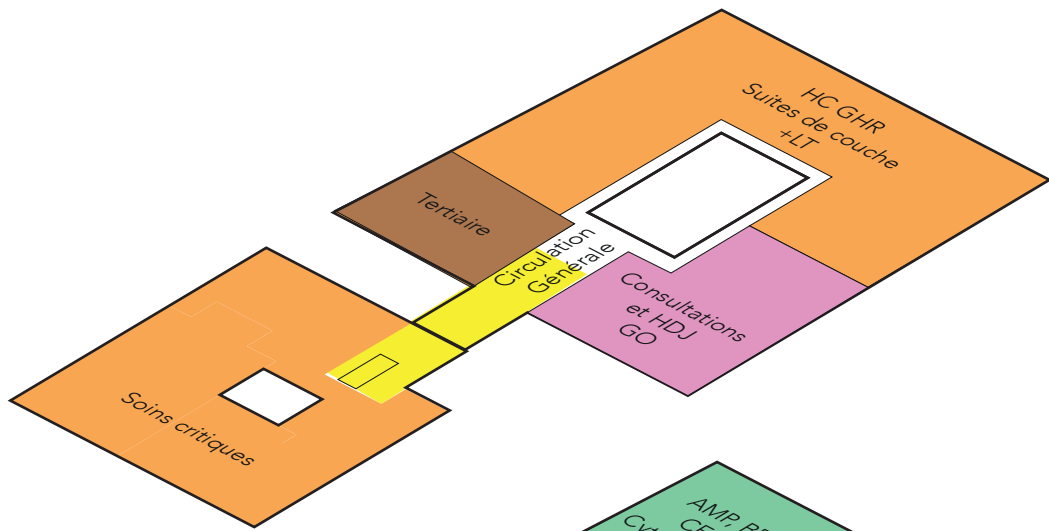
Éclaté fonctionnel PFE + Larrey D

R+3



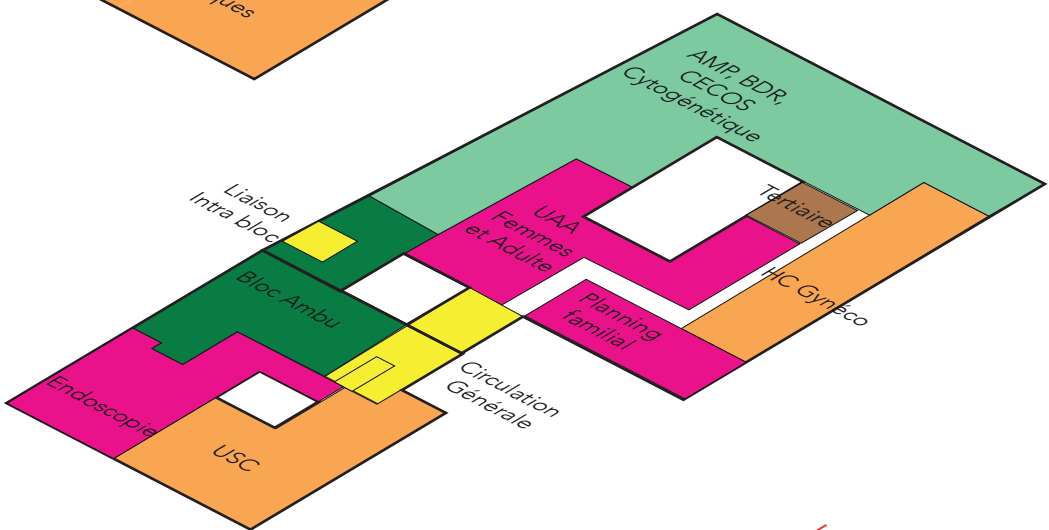
- Emprises programme : 3 805 m² SDO
- Hospitalisation conventionnelle de pédiatrie
 - Consultations et HDJ de pédiatrie
 - Tertiaire
 - Locaux techniques

R+2



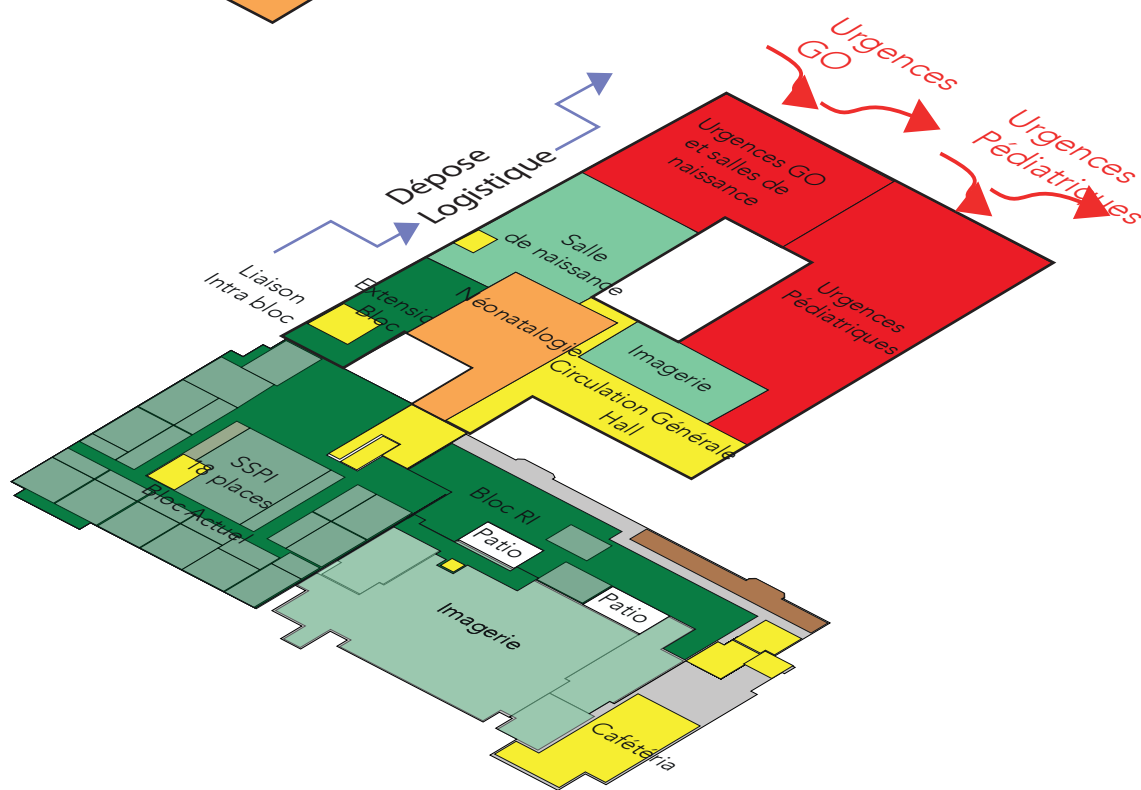
- Emprises programme : 3 794 m² SDO
- Hospitalisation conventionnelle GHR et d'Obstétrique,
 - CS et HDJ Gynéco-Ostétrique,
 - Tertiaire,
 - Locaux techniques.

R+1



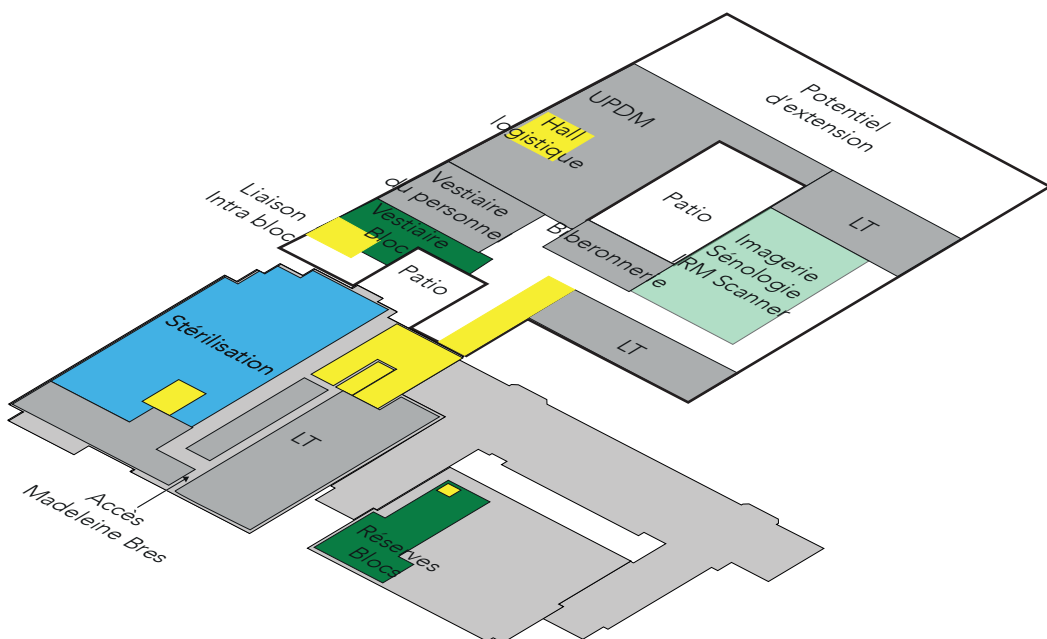
- Emprises programme : 4 045 m² SDO
- UAA Femmes et Adultes
 - Planning familial,
 - Hospitalisation de Gynécologie,
 - Bloc Ambu,
 - AMP, BDR, CECOS.

Rdc



- Emprises programme : 4 250 m² SDO
- Bloc opératoire (extension),
 - Imagerie d'urgences,
 - Urgences pédiatriques,
 - Urgences de Gynéco-obstétriques,
 - Salle de naissance,
 - Néonatalogie.

Sous-sol -1



- Emprise programme : 2 935 m² SDO
- Vestiaires du personnel du bloc,
 - Vestiaires généraux du personnel,
 - UPDM,
 - Biberonnerie,
 - Logistique générale,
 - Locaux techniques.

Légende

Accès et Hall

Hall

Hospitalisations

Hospitalisation classique

Plateau technique

Bloc opératoire

Autres plateau technique

Logistique médicale

Laboratoire de Biologie - EFS

Accueil des patients

Urgences

Hôpital de Jour

Consultations - Explorations fonctionnelles

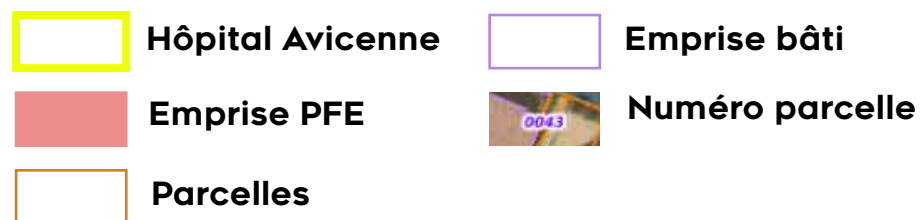
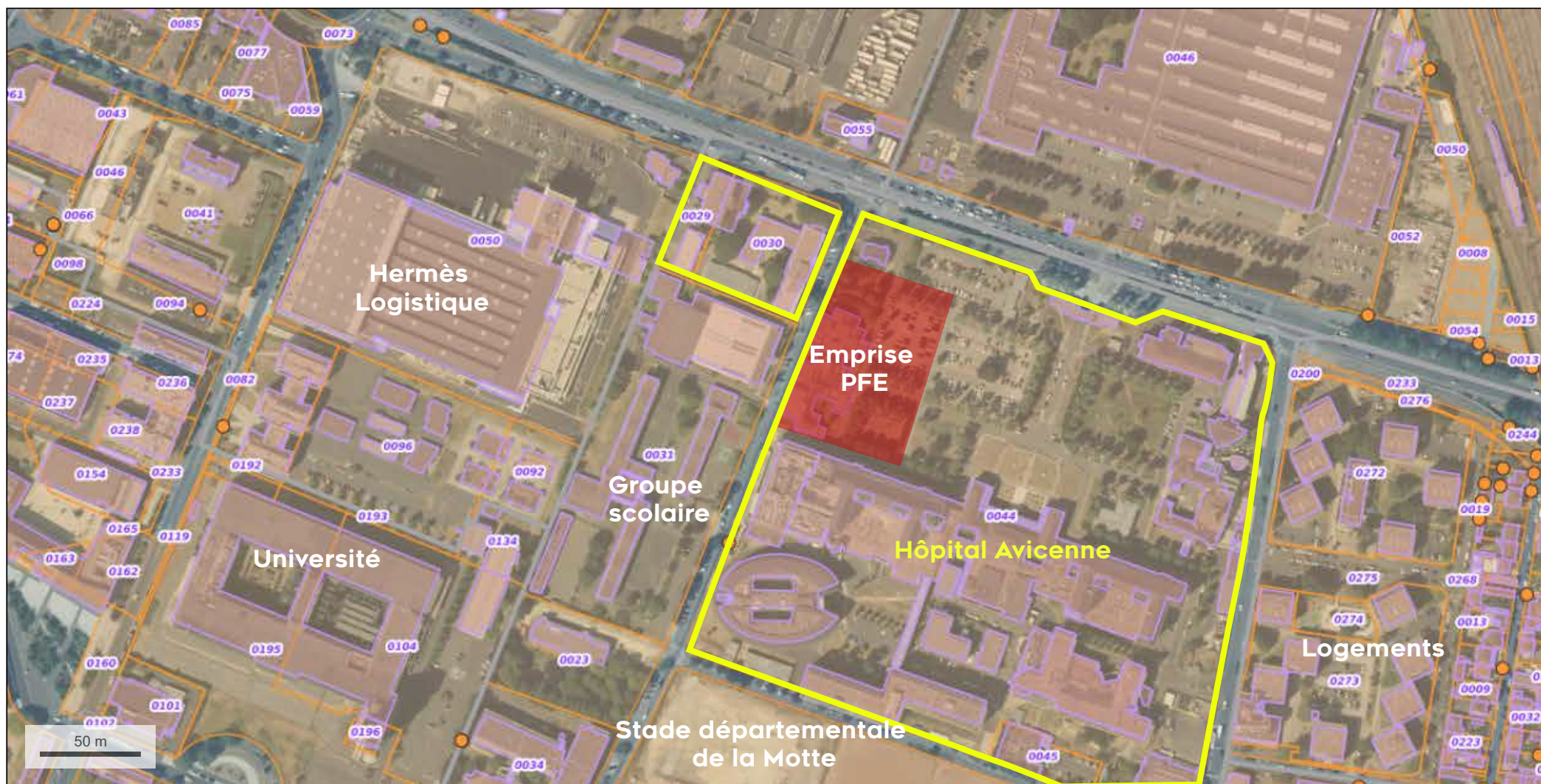
Espaces tertiaires

Administration médicale

Administration générale

Locaux techniques

Locaux techniques



Annexe n°6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

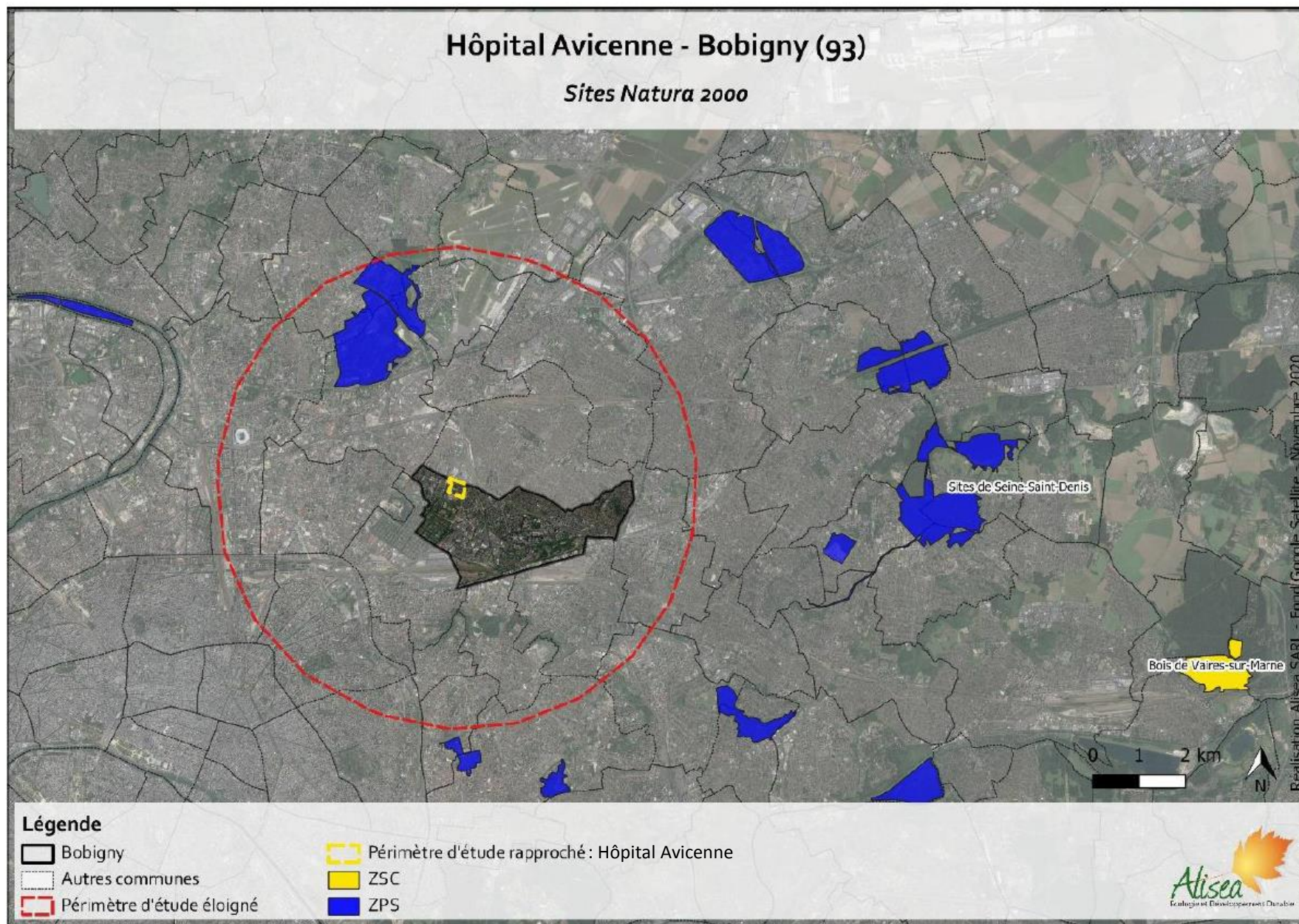


Figure 11 – Sites Natura 2000 dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)